



 **PORT DE
CAPBRETON**

PÊCHE & PLAISANCE

BAREME DES DROITS DE PORT 2021



**PORT DE
CAPBRETON**

PÊCHE & PLAISANCE

Tel : 05.58.72.21.23

Mail : port-lac@cc-macs.org

Tarifs annuels 2021 (TTC)

CATEGORIE	Longueur	Largeur ≤ à	ANNUELS
1	Moins de 5M	2.00M	1 278 €
2	5.00/5.49M	2.15M	1 372 €
3	5.50/5.99M	2.30M	1 517 €
4	6.00/6.49M	2.45M	1 611 €
5	6.50/6.99M	2.60M	1 699 €
6	7.00/7.49M	2.70M	1 870 €
7	7.50/7.99M	2.80M	1 972 €
8	8.00/8.49M	2.95M	2 062 €
9	8.50/8.99M	3.10M	2 222 €
10	9.00/9.49M	3.25M	2 307 €
11	9.50/9.99M	3.40M	2 467 €
12	10.00/10.49M	3.55M	2 610 €
13	10.50/10.99M	3.70M	2 733 €
14	11.00/11.49M	3.85M	2 886 €
15	11.50/11.99M	4.00M	2 989 €
16	12.00/12.99M	4.30M	3 403 €
17	13.00/13.99M	4.60M	3 669 €
18	14.00/14.99M	4.90M	4 648 €
19	15.00/15.99M	5.00M	5 281 €
20	16.00/16.99M	5.10M	5 998 €
21	17.00/17.99M	5.20M	6 930 €
22	18.00/18.99M	5.30M	7 883 €

* Bateaux de 19 m et plus : nous consulter

* Barème spécial multicoques = barème ci dessus x 1.5

Seules les mesures réelles effectuées par les services du Port sont prises en compte.

Tarifs de passage 2021 (TTC)

CAT - LONGUEUR	LARGEUR ≤ à	HAUTE SAISON (mois 05-06-07-08 et 09)			BASSE SAISON (autres mois)		
		MOIS	SEMAINE	NUITEE	MOIS	SEMAINE	NUITEE
1/2/3 ==> 5.99 M	2.30	280 €	76 €	13 €	168 €	45 €	8 €
4/5 ==> 6.99 M	2.60	374 €	102 €	17 €	224 €	62 €	11 €
6/7 ==> 7.99 M	2.80	467 €	127 €	21 €	280 €	76 €	13 €
8/9 ==> 8.99 M	3.10	584 €	160 €	27 €	350 €	96 €	16 €
10/11 ==> 9.99 M	3.40	678 €	184 €	31 €	408 €	110 €	19 €
12/13 ==> 10.99 M	3.70	771 €	210 €	35 €	463 €	126 €	21 €
14/15 ==> 11.99 M	4.00	863 €	235 €	39 €	518 €	141 €	24 €
16 ==> 12.99 M	4.30	957 €	262 €	44 €	574 €	157 €	27 €
17 ==> 13.99 M	4.60	1 027 €	280 €	47 €	616 €	167 €	29 €
18 ==> 14.99 M	4.90	1 120 €	306 €	51 €	672 €	184 €	31 €
19 ==> 15.99 M	5.00	1 284 €	351 €	58 €	770 €	211 €	36 €
20 ==> 16.99 M	5.10	1 447 €	395 €	66 €	868 €	237 €	40 €
21 ==> 17.99 M	5.20	1 658 €	452 €	75 €	995 €	271 €	46 €
22 ==> 18.99 M	5.30	1 892 €	516 €	86 €	1 135 €	310 €	52 €
23 ==> 20.99 M	5.50	2 106 €	574 €	96 €	1 263 €	345 €	58 €
24 ==> 22.99 M	5.90	2 380 €	649 €	108 €	1 428 €	390 €	66 €
25 ==> 24.99 M	6.10	2 678 €	730 €	122 €	1 607 €	438 €	75 €

RAPPEL DES REGLES RELATIVES AUX DROITS D'USAGE DES INSTALLATIONS PORTUAIRES

(application de la CIRCULAIRE n° 76.110 du 13 Août 1976)

Les droits ou redevances attachées à la concession sont, en toutes circonstances, perçues par avance, et non remboursables en cas de départ ou de résiliation anticipée. Les redevances perçues pour le stationnement des bateaux dans le Port sont déterminées en fonction de la longueur et de la largeur des bateaux. Mesures effectuées par les services du port, hors tout.

*En cas de réclamation, une mesure contradictoire en présence du propriétaire est possible à sa demande.
En cas d'erreur constatée, le recours, dans un sens ou dans l'autre, ne pourra excéder 3 exercices au total.*

LARGEUR MAXIMUM :

Les bateaux dont la largeur excède la dimension maximale indiquée dans la catégorie de longueur à laquelle ils appartiennent sont tarifés selon la catégorie correspondant à leur largeur réelle ou, exceptionnellement, aux caractéristiques du poste susceptible de leur être affecté.

PERIODE DE TARIFICATION :

TARIF BASSE SAISON du 1er Octobre au 30 Avril inclus
TARIF HAUTE SAISON du 1er Mai au 30 Septembre inclus

PAIEMENT DES TAXES :

- La redevance « ANNUELLE » est appliquée pour la location d'un poste pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année.
- La redevance « MENSUELLE » s'applique pour une durée de 30 jours consécutifs.
- La redevance « HEBDOMADAIRE » s'applique à une durée de 7 jours consécutifs.
- La redevance « JOURNALIERE » s'applique de midi à midi, toute journée commencée étant due.

PRESTATIONS INCLUSES DANS LES TARIFS :

- Moyens et accessoires d'amarrage.
- Communication des renseignements météorologiques par affichage.
- Service courrier et messages.
- Eclairage des installations portuaires.
- Fourniture de l'électricité jusqu'à concurrence de 6 ampères pour l'éclairage de bord et la maintenance des accumulateurs.
- Fourniture de l'eau douce pour la consommation de bord, à l'exclusion de l'entretien du bateau.
- Assurance RESPONSABILITE CIVILE contre les risques imputables au Port.
- Enlèvement des ordures ménagères.
- Un badge d'accès au ponton.

ASSURANCES :

La fourniture d'une attestation d'assurance en cours de validité est **absolument obligatoire** pour tous les contractuels, annuels ou de passage. A défaut, et seulement pour les usagers temporaires, elle pourra être remplacée par une déclaration sur papier libre.

2 - REDEVANCE D'USAGE DES POSTES D'AMARRAGE A DEMI-TARIF

20 postes d'amarrage « Bord à quai » :

7 places au quai POMPIDOU (pontons C-D-E-F-G) jusqu'à épuisement des contrats en cours. Ces 7 places reviennent à terme en poste d'amarrage 100 %.

6 places au quai du BOURRET (pontons CH-DE-EC-FO)

6 places au quai des CORSAIRES (pontons S-T-U)

1 place au quai de la PECHERIE (ponton N)

- Tarif : 50 % du tarif n°1 en fonction des dimensions du bateau dans les limites d'une longueur maximale de 6,99 m.

3 - REDEVANCE BATEAUX-ECOLE, BATEAUX-PROMENADE, BATEAUX-ASSOCIATIFS INITIATION PECHE

a) Tarif d'amarrage en fonction des dimensions du bateau pour la période sollicitée d'exploitation dans ce type d'activité.

b) Redevance forfaitaire annuelle suivant le nombre de passagers transportés :

- bateaux homologués jusqu'à 5 passagers :	487.50 € H.T.	+ 97.50 € T.V.A. =	585.00 € T.T.C.
- bateaux homologués jusqu'à 10 passagers :	745.83 € H.T.	+ 149.17 € T.V.A. =	895.00 € T.T.C.
- bateaux homologués jusqu'à 20 passagers :	1 000.00 € H.T.	+ 200.00 € T.V.A. =	1 200.00 € T.T.C.
- bateaux homologués jusqu'à 50 passagers :	1 280.83 € H.T.	+ 256.17 € T.V.A. =	1 537.00 € T.T.C.

c) Bateau non basé à CAPBRETON sur autorisation éventuelle :

- règlement de la redevance annuelle prévue pour les bateaux homologués pour le transport jusqu'à 50 passagers.

4 - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (à caractère commercial)

a – NOUVEAUX CONTRATS D'AMODIATION (ZONE TECHNIQUE DU PORT)

Tarif : le mètre carré par an 12.38 € H.T. + 2.48 € T.V.A. = **14.86 € T.T.C.**

- Application de la redevance à taux plein sur la surface bâtie.

- Puis tarif dégressif relatif à l'occupation des terre-pleins non construits :

* Abattement de 10 % sur les 100 m² au delà de la surface construite,

* Abattement de 20 % sur les 100 m² suivants,

* Abattement de 30 % sur les m² restants de surface non construite.

b – REDEVANCE COMMERCIALE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC (TABLE DE VENTE + KIOSQUES)

23.08 € T.T.C (19.23 € H.T.)

- Occupation temporaire du domaine public hors saison (juillet/août) calculé à 50 % du tarif ci-dessus (délibération du 26/5/2016) – **11,54 € TTC** (9,62 € H.T.)

c – REDEVANCES DES CONCESSIONS OSTREICOLES LAC D'HOSSEGOR

Parcs à huîtres :	3.95 € TTC/l'are
Cabane de production :	4.36 € TTC/le m ²
Bassin dégorgeoir :	0.43 € TTC/le m ²
Terre-plein :	1.79 € TTC/le m ²
Redevance commerciale : « Dégustation d'huîtres »	2 776.00 € TTC

5 - REDEVANCE APPLICABLES AUX PECHEURS PROFESSIONNELS LOCAUX (exonéré de TVA)

a - REDEVANCE D'AMODIATION DE PLAN D'EAU PECHEURS PROFESSIONNELS

Redevance d'usage annuel pour l'utilisation d'un plan d'eau réservé aux pêcheurs locaux titulaires d'un contrat (approuvé le 28 juin 1983) par la Commission Permanente d'Enquête du Port et la Commission Nautique Locale.

TARIF : 50 % de la redevance appliquée aux bateaux de plaisance de la même catégorie.

b - DROITS DE QUAI PECHEURS PROFESSIONNELS

Application du barème (4-b) « Droits de Quai » ci-dessus hors TVA
(minimum de perception des droits de quai dans l'année : 1 005 € révisibles)

c – REDEVANCE D'OCCUPATION CASIER D'ARMEMENT

TARIF : Occupation annuelle

Application de la participation aux étals de vente
(travaux Môle Biasini)

379.42 € H.T

(à l'étude avec les pêcheurs professionnels)

6 - FORFAIT ELECTRICITE – de 6 A/H à 32 A/H

Ce forfait subit annuellement les augmentations de tarif (tarif bleu heures pleines 12 KWA)
(pour info : contrats ENGIE)

Forfait JOUR.....	4.17 € H.T. + 0.83 € T.V.A. =	5.00 €
Forfait HEBDOMADAIRE.....	25.00 € H.T. + 5.00 € T.V.A. =	30.00 €
Forfait MENSUEL.....	125.00 € H.T. + 25.00 € T.V.A. =	150.00 €
FORFAITS ANNUELS du 1^{er} octobre au 30 septembre		
Forfait Annuel de 10 ampères	464.58 € H.T. + 92.92 € T.V.A. =	557.50 €
Forfait Annuel de 16 ampères	742.50 € H.T. + 148.50 € T.V.A. =	891.00 €
Forfait Annuel de 20 ampères	929.17 € H.T. + 185.83 € T.V.A. =	1 115.00 €
Forfait Annuel de 32 ampères	1 491.67 € H.T. + 298.33 € T.V.A. =	1 790.00 €

FORFAIT ELECTRICITE ANNUEL réservé aux bateaux à l'année. Ce forfait est payable d'avance et non remboursable au 01 octobre de chaque année civile et reconductible par tacite reconduction. Toute souscription en cours d'année entraînera une facturation, en 12°, au prorata des mois restant à courir jusqu'au 01 octobre suivant.

7 - PRODUITS DIVERS

REDEVANCE ANNUELLE D'INSCRIPTION EN LISTE D'ATTENTE	20.00 €	T.T.C.
CARTE PASSEPORT ESCALE (3 nuits offertes sur le réseau passeport escale)	20.00 €	T.T.C.
BADGES OUVERTURE PORTAIL PLAISANCIER (limité à 2 badges par bateau, sauf en cas de copropriété à justifier) : le second badge	10.00 €	T.T.C.
BADGES OUVERTURE PORTAILS PROFESSIONNELS NAUTISME limité à 2 badges par entreprise	50.00 €	T.T.C.
TELECOMMANDE OUVERTURE BORNE CAPITAINEE limité à 2	66.25 €	T.T.C.
TELECOMMANDE OUVERTURE PORTAILS ZONE TECHNIQUE limité à 2	46.00 €	T.T.C.
LOCATION SALLE DE REUNION (la demi-journée)	189.00 €	T.T.C.
LIVRE « AU TEMPS DE LA PECHE A LA SARDINE » Mme/M DUVIELLA	40.00 €	T.T.C.
MARINIÈRE adulte	15.00 €	T.T.C.
MARINIÈRE enfant	10.00 €	T.T.C.
PRESTATION PUBLICITAIRE ENVOI (1000 envois)	122.00 €	T.T.C.
PAVILLON DU PORT DE CAPBRETON	7.00 €	T.T.C.

8 - REDEVANCE RELATIVE AU RENFLOUEMENT DES NAVIRES ET SERVICES ANNEXES

a/ BATEAU DE SERVICE AVEC L'AGENT PORTUAIRE : la ½ heure	65.00 € H.T.	+ 13.00 € T.V.A. =	78.00 € T.T.C.
b/ POMPAGE : la ½ heure	23.33 € H.T.	+ 4.67 € T.V.A. =	28.00 € T.T.C.

9 - ACCES AU GRIL DE CARENAGE ET TAXE DE SEJOUR SUR LES CALES

Carénage à flot interdit, seules sont autorisées les interventions non polluantes d'entretien.

10 - TAXE DE SEJOUR DES BATEAUX SUR LES SLIPS - (ACCES CALE DE HALAGE)

Usage réservé à la sortie ou à la mise à l'eau des bateaux de moins de 1 500 kg. Pas de stationnement, sauf cas de force majeure. Accès gratuit.

11 - TAXE DE SEJOUR SUR LES TERRE-PLEINS DE LA ZONE TECHNIQUE (Franchise de 48 heures)

TARIF : 0.48 € H.T. + 0.09 € T.V.A. = **0.57 € T.T.C.** le m² par jour d'occupation.

Réglementation du stationnement sur les terre-pleins de la zone technique :

- Gratuité d'un stationnement par an, pour une durée maximum de **7 JOURS CONSECUTIFS** sur les terre-pleins de la zone technique pour les abonnés à l'année, hors période de MARS à AOÛT inclus.
- Franchise de 48 heures dans le cas d'autres stationnements dans la même année.
- Gratuité de **15 JOURS CONSECUTIFS** pour les pêcheurs professionnels titulaires d'un contrat de plan d'eau, dans l'année civile, hors période de MARS à AOÛT inclus.

12 - MANUTENTION DES NAVIRES / TARIF PUBLIC

Le personnel du port n'assure que la conduite de l'élévateur.

Le placement des sangles ou élingues est assuré par le propriétaire ou son mandataire et sous sa seule responsabilité. Celui-ci doit être présent durant toute la manœuvre.

Le rendez-vous doit être pris impérativement **24 H à l'avance**.

- **TARIF PREFERENTIEL** en hors-saison sur les tarifs de l'élévateur ; **25 % du 01 octobre au 14 mars**. Cette réduction est applicable à tous usagers y compris les professionnels du nautisme.

13 A - TENUE DES BATEAUX DANS LES SANGLES (Intervention sur des bateaux déjà sur la ZONE TECHNIQUE)

TARIF : par ½ heure d'utilisation = 86.67 € H.T. + 17.32 T.V.A. = **104.00 € T.T.C.**

13 B - GRUE DE SERVITUDE (Capacité : 800 kg) : la 1/2 heure : 42.50 € H.T. + 8.50 € T.V.A. = **51.00 € T.T.C.**

13 C - OPERATION DE MANUTENTIONS TARIF USAGERS du 15 MARS au 30 SEPTEMBRE

POIDS DU BATEAU	1 OPERATION			2 OPERATIONS EN 24 H			2 OPERATIONS EN 48 HEURES		
	H.T.	T.V.A.	T.T.C.	H.T.	T.V.A.	T.T.C.	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
Moins de 1 000 KG	37,50	7,50	45,00	46,67	9,33	56,00	54,17	10,83	65,00
de 1 000 KG à 1 499 KG	52,50	10,50	63,00	61,67	12,33	74,00	78,33	15,67	94,00
de 1 500 KG à 1 999 KG	62,50	12,50	75,00	80,00	16,00	96,00	95,83	19,17	115,00
de 2 000 KG à 2 999 KG	89,17	17,83	107,00	98,33	19,67	118,00	120,00	24,00	144,00
de 3 000 KG à 3 999 KG	98,33	19,67	118,00	123,33	24,67	148,00	149,17	29,83	179,00
de 4 000 KG à 4 999 KG	127,50	25,50	153,00	144,17	28,83	173,00	176,67	35,33	212,00
de 5 000 KG à 6 999 KG	181,67	36,33	218,00	202,50	40,50	243,00	246,67	49,33	296,00
de 7 000 KG à 9 999 KG	248,33	49,67	298,00	267,50	53,50	321,00	326,67	65,33	392,00
de 10 000 KG à 11 999 KG	326,67	65,33	392,00	358,33	71,67	430,00	435,00	87,00	522,00
de 12 000 KG à 14 999 KG	376,67	75,33	452,00	410,83	82,17	493,00	497,50	99,50	597,00
de 15 000 KG à 17 999 KG	424,17	84,83	509,00	465,00	93,00	558,00	565,00	113,00	678,00
de 18 000 KG à 19 999 KG	475,83	95,17	571,00	520,83	104,17	625,00	633,33	126,67	760,00
de 20 000 KG à 23 999 KG	533,33	106,67	640,00	583,33	116,67	700,00	710,00	142,00	852,00
de 24 000 KG à 27 000 KG	580,83	116,17	697,00	635,00	127,00	762,00	770,83	154,17	925,00

13 D - OPERATION DE MANUTENTIONS TARIF PREFERENTIEL USAGERS (-25%) du 1er OCTOBRE au 14 MARS

POIDS DU BATEAU	1 OPERATION			2 OPERATIONS EN 24 H			2 OPERATIONS EN 48 HEURES		
	H.T.	T.V.A.	T.T.C.	H.T.	T.V.A.	T.T.C.	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
Moins de 1 000 KG	27,50	5,50	33,00	35,83	7,17	43,00	41,67	8,33	50,00
de 1 000 KG à 1 499 KG	40,00	8,00	48,00	50,00	10,00	60,00	58,33	11,67	70,00
de 1 500 KG à 1 999 KG	49,17	9,83	59,00	58,33	11,67	70,00	71,67	14,33	86,00
de 2 000 KG à 2 999 KG	68,33	13,67	82,00	75,00	15,00	90,00	88,33	17,67	106,00
de 3 000 KG à 3 999 KG	73,33	14,67	88,00	92,50	18,50	111,00	114,17	22,83	137,00
de 4 000 KG à 4 999 KG	96,67	19,33	116,00	112,50	22,50	135,00	131,67	26,33	158,00
de 5 000 KG à 6 999 KG	136,67	27,33	164,00	150,00	30,00	180,00	183,33	36,67	220,00
de 7 000 KG à 9 999 KG	185,00	37,00	222,00	202,50	40,50	243,00	246,67	49,33	296,00
de 10 000 KG à 11 999 KG	246,67	49,33	296,00	267,50	53,50	321,00	326,67	65,33	392,00
de 12 000 KG à 14 999 KG	282,50	56,50	339,00	307,50	61,50	369,00	374,17	74,83	449,00
de 15 000 KG à 17 999 KG	315,83	63,17	379,00	350,83	70,17	421,00	424,17	84,83	509,00
de 18 000 KG à 19 999 KG	357,50	71,50	429,00	391,67	78,33	470,00	475,83	95,17	571,00
de 20 000 KG à 23 999 KG	398,33	79,67	478,00	437,50	87,50	525,00	534,17	106,83	641,00
de 24 000 KG à 27 000 KG	435,83	87,17	523,00	478,33	95,67	574,00	577,50	115,50	693,00

14 - MANUTENTION DES NAVIRES / TARIF RESERVE AUX PROFESSIONNELS (15 % de réduction)

BENEFICIAIRES

Les entreprises prestataires de service pour la navigation de plaisance bénéficieront de 15 % de réduction sur tous les tarifs publics de manutention de navire en vigueur et sur le tarif « stationnement sur les terre-pleins publics » de la zone technique.

Ne sont concernés par cet avantage que les entreprises inscrites au REGISTRE DU COMMERCE du Département des Landes, soumises à la redevance commerciale dite de « maintenance de la zone technique », à l'exclusion de toutes les autres.

Ces entreprises devront prendre l'engagement écrit de ne pratiquer auprès de leur clientèle, que les tarifs proposés par le Port, **sans réduction ni majoration.**

Le personnel du port n'assure que la conduite de l'élévateur. **Le placement des sangles ou élingues est assuré par le propriétaire ou son mandataire et sous sa seule responsabilité.**

Le rendez-vous doit être pris impérativement **24 H à l'avance.**

MISE EN OEUVRE ET APPLICATION DE LA REDEVANCE COMMERCIALE DITE DE « MAINTENANCE DE LA ZONE TECHNIQUE » (applicable aux entreprises non amodiataires de la zone technique) :

- Application d'une redevance commerciale dite de « maintenance de la zone technique » adossée au chiffre d'affaires réalisé en N-1 avec le Port sur la base de 582.62 € HT pour un C.A. jusqu'à 10.000 € et de 233.00 € HT par tranche de 10 000 € pour un C.A. égal ou supérieur à 10 000 €.
Cette redevance est payable en début d'exercice sur le chiffre d'affaires de l'année antérieure.

TARIFS : TARIF PREFERENTIEL en hors-saison sur les tarifs de l'élévateur : **25 % du 01 octobre au 15 mars.**

14 D - OPERATION DE MANUTENTIONS TARIF PROFESSIONNELS (-15%) du 15 MARS au 30 SEPTEMBRE

POIDS DU BATEAU	1 OPERATION			2 OPERATIONS EN 24 H			2 OPERATIONS EN 48 HEURES		
	H.T.	T.V.A.	T.T.C.	H.T.	T.V.A.	T.T.C.	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
Moins de 1 000 KG	31,69	6,34	38,03	39,80	7,96	47,76	46,43	9,29	55,71
de 1 000 KG à 1 499 KG	44,96	8,99	53,95	53,06	10,61	63,67	66,33	13,27	79,59
de 1 500 KG à 1 999 KG	53,80	10,76	64,56	67,80	13,56	81,36	81,80	16,36	98,16
de 2 000 KG à 2 999 KG	75,91	15,18	91,09	84,02	16,80	100,82	101,70	20,34	122,04
de 3 000 KG à 3 999 KG	84,02	16,80	100,82	104,64	20,93	125,57	126,75	25,35	152,10
de 4 000 KG à 4 999 KG	108,33	21,67	130,00	123,08	24,62	147,69	150,34	30,07	180,41
de 5 000 KG à 6 999 KG	154,76	30,95	185,71	171,71	34,34	206,05	209,29	41,86	251,15
de 7 000 KG à 9 999 KG	210,77	42,15	252,92	227,72	45,54	273,26	277,09	55,42	332,51
de 10 000 KG à 11 999 KG	277,09	55,42	332,51	305,10	61,02	366,12	369,94	73,99	443,93
de 12 000 KG à 14 999 KG	319,84	63,97	383,81	349,32	69,86	419,18	423,01	84,60	507,61
de 15 000 KG à 17 999 KG	360,37	72,07	432,44	395,00	79,00	474,00	480,49	96,10	576,59
de 18 000 KG à 19 999 KG	404,58	80,92	485,50	442,91	88,58	531,49	537,98	107,60	645,57
de 20 000 KG à 23 999 KG	453,23	90,65	543,87	495,97	99,19	595,16	603,56	120,71	724,27
de 24 000 KG à 27 000 KG	493,76	98,75	592,51	539,44	107,89	647,33	655,15	131,03	786,18

14 E - OPERATION DE MANUTENTIONS TARIF PREF PROFESSIONNEL (-25%)+(-15%) du 1er OCTOBRE au 14 MARS

POIDS DU BATEAU	1 OPERATION			2 OPERATIONS EN 24 H			2 OPERATIONS EN 48 HEURES		
	H.T.	T.V.A.	T.T.C.	H.T.	T.V.A.	T.T.C.	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
Moins de 1 000 KG	22,85	4,57	27,42	30,22	6,04	36,26	35,38	7,08	42,45
de 1 000 KG à 1 499 KG	33,90	6,78	40,68	42,75	8,55	51,30	50,12	10,02	60,14
de 1 500 KG à 1 999 KG	42,01	8,40	50,41	50,12	10,02	60,14	60,43	12,09	72,51
de 2 000 KG à 2 999 KG	57,48	11,50	68,98	63,38	12,68	76,05	75,17	15,03	90,20
de 3 000 KG à 3 999 KG	61,91	12,38	74,29	78,86	15,77	94,63	96,54	19,31	115,85
de 4 000 KG à 4 999 KG	82,53	16,51	99,04	95,07	19,01	114,08	112,02	22,40	134,42
de 5 000 KG à 6 999 KG	116,44	23,29	139,73	127,49	25,50	152,99	156,23	31,25	187,48
de 7 000 KG à 9 999 KG	157,71	31,54	189,25	171,71	34,34	206,05	209,29	41,86	251,15
de 10 000 KG à 11 999 KG	209,29	41,86	251,15	227,72	45,54	273,26	277,09	55,42	332,51
de 12 000 KG à 14 999 KG	239,52	47,90	287,42	261,63	52,33	313,95	317,63	63,53	381,15
de 15 000 KG à 17 999 KG	268,99	53,80	322,79	298,47	59,69	358,16	360,37	72,07	432,44
de 18 000 KG à 19 999 KG	304,36	60,87	365,23	333,10	66,62	399,72	404,58	80,92	485,50
de 20 000 KG à 23 999 KG	339,00	67,80	406,80	372,17	74,43	446,60	453,96	90,79	544,75
de 24 000 KG à 27 000 KG	370,68	74,14	444,82	406,79	81,36	488,15	490,81	98,16	588,97